

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 Juin 2024

Date de la convocation : 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Anny GELAS, M. Hubert GIRARD, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Hélène PERDRIELLE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Levon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Didier TESTE, M. Luc THOMAS, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : Mme Annie DUTRON à Mme Sophie PORNET, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-Paul PHILY, M. Max KECHICHAIN à M. Nicolas HYVERNAT, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Richard BONNEFOUX représenté par Madame Karinne DAVID, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON.

Absente : Mme Daliia BRAHMI.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD

OBJET : ASSAINISSEMENT : Avis sur le dossier d'autorisation environnementale pour le raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise au système d'assainissement de Vienne Sud

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Bièvre Isère Communauté rencontre sur les communes de Sainte-Anne-sur-Gervonde, Chatonnay, Saint-Jean-de-Bournay, Royas, Beauvoir-de-Marc, Meyrieu-les-Etangs et Savas-Mépin des problématiques majeures liées à l'assainissement collectif. Ces problématiques ont conduit Bièvre Isère Communauté à lancer dès 2017 plusieurs études auxquelles était également partie prenante la commune de Charantonnay, elle aussi confrontée à des problématiques de traitement de ses eaux usées.

Dans le cadre de ces études, deux scénarios ont été étudiés. Le premier était celui de la construction d'une station d'épuration qui aurait réinfiltré les eaux usées traitées dans la nappe sur la commune de Savas Mépin. Le deuxième était celui du raccordement de ces communes à la station d'épuration de Vienne Sud.

C'est finalement le deuxième scénario qui a été retenu. Ce choix a été entériné par délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération en date du 13 décembre 2021 via l'adoption d'un protocole d'accord avec Bièvre Isère Communauté et Charantonnay définissant le plan de financement et la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le montant global, hors subvention, s'élève à 26 millions d'euros HT.

Suite à cette décision, les études de maîtrise d'œuvre ainsi que l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale ont été engagées par l'Agglo, Bièvre Isère Communauté et Charantonnay conduisant les études de maîtrise d'œuvre sur leur territoire respectif.

Par ailleurs, compte-tenu d'un calendrier contraint, eu égard aux trames d'inconstructibilité sur certaines communes et à la nécessité de notifier les marchés de travaux avant fin 2024 pour obtenir les subventions accordées par l'Agence de l'eau, les présidents des EPCI ont sollicité le Sous-Préfet de Vienne qui a mis en place un comité de pilotage pour le suivi de l'élaboration et de l'instruction du dossier réglementaire. C'est ainsi qu'après un dépôt le 2 août 2023, ayant fait l'objet d'une demande de compléments le 15 novembre 2023, compléments fournis le 23 février 2024, le dossier d'autorisation environnementale a été déclaré recevable le 23 avril dernier.

L'enquête publique va se dérouler du 24 juin au 24 juillet prochain. Dans le cadre de cette enquête publique, le préfet sollicite l'avis des communes et des EPCI concernés, dont celui de Vienne Condrieu Agglomération, objet de la présente délibération.

Pour mémoire, les travaux à réaliser se décomposent en 3 grands ensembles :

- Création des réseaux de transit et de bassins de stockage sur le territoire de Bièvre Isère Communauté et Charantonnay,
- Création d'un réseau de transit sur Moidieu-Détourbe (entre la Détourbe et la route des Granges),
- Renforcement des réseaux de transits entre Estrablin (secteur de la Tabourette) et Vienne (carrefour de la Vega) et création d'un ouvrage de stockage du temps de pluie.

L'évaluation environnementale réalisée en amont du projet montre que :

- L'impact des travaux en phase chantier sera réduit, dans la mesure où la majorité des travaux se situeront sous ou en bordure de voirie. Par ailleurs, des dispositions particulières seront prises,
- L'impact du projet sur le milieu récepteur, notamment sur les cours d'eau qui reçoivent actuellement les rejets des stations d'épuration non-conformes, est positif.

Compte-tenu de l'impact global positif du projet, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale dont le résumé non technique de l'étude d'impact est joint à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L181-1 du Code de l'Environnement,

VU la délibération du conseil communautaire n°21-235 du 13 décembre 2021 adoptant le protocole d'accord pour le transport et le traitement des eaux usées de Bièvre Isère Communauté et Charantonnay,

VU l'arrêté préfectoral n°38-2024-155-DDTSE01 du 4 juin 2024 relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant le dossier d'autorisation environnementale pour le raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise au système d'assainissement de Vienne Sud,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 09 avril 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

EMET un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet de raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise au système d'assainissement de Vienne Sud,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 01/07/2024

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN



Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON